



L'absence de diplômes nationaux c'est la porte ouverte à la liquidation des conventions collectives qui ne pourront plus s'appuyer sur le caractère national des qualifications.

En 2003, notre congrès se tenait en même temps que, par millions, les salariés, jeunes, moins jeunes, retraités, avec leurs familles, combattaient de toutes leurs forces, la remise en cause des retraites et des pensions, pour les « **37,5 pour tous, public-privé** », et les lois de décentralisation-destruction des services de l'Équipement et de l'entretien dans les lycées et collèges (transfert des TOS et des Administratifs qui les gèrent)

Depuis, les gouvernements qui se sont succédés ont poursuivi et multiplié les attaques contre tous nos droits sociaux et contre l'École publique républicaine et laïque et ses personnels.

Pour réduire le coût du travail les capitalistes doivent détruire tous les droits collectifs des travailleurs. Cela passe par la destruction des grilles salariales, et pour y parvenir il leur faut détruire les qualifications assises sur des diplômes nationaux.

D'où la volonté de mettre en place une formation tout au long de la vie contre la formation initiale qui délivre un diplôme national certifiant la qualification.

D'où l'autonomie des universités qui, par la mise en place du système LMD (Licence-Master- Doctorat), ne délivrent plus de diplômes nationaux puisque les contenus des enseignements sont différents selon les Universités et donc, par la force des choses, les diplômes.

Mais cela n'est pas encore suffisant.

C'est tout l'édifice de l'Éducation nationale qui est menacé de destruction aujourd'hui.

La santé scolaire est en ruine, les services sociaux aux élèves et aux personnels quasi inexistant, la médecine du travail pour les enseignants n'existe plus. (2 médecins de prévention dans le Nord - Pas de Calais pour près de 50 000 personnels)

Par dizaines de milliers les postes d'enseignants sont supprimés à tous les niveaux.

A la rentrée 2007

**8513** postes en moins dans les collèges et les lycées,

**400** suppressions de postes dans les Inspections académiques et les rectorats,

Dans le premier degré **500 créations pour 25 000 élèves en plus** (1 pour 50 élèves) ; ainsi dans le Pas de Calais, la rentrée 2007 se fera avec le même nombre d'élèves qu'en 1999 mais avec 200 postes d'enseignants en moins, 6500 recrutements en moins.

Pour mieux détruire l'école publique le ministre s'attaque aux personnels.

Dans le secondaire il détruit le statut des profs et leur qualification en les obligeant à travailler plus pour gagner moins (env. 155 € de moins chaque mois), en leur imposant d'enseigner 2 matières alors qu'il sont qualifiés pour une seule, en exerçant dans plusieurs établissements. C'est la qualité de l'ensei-

gnement dû aux élèves, nos enfants, qui est détruite.

Dans le premier degré il met les écoles maternelles et élémentaires sous la coupe des élus politiques en créant les EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) qui seront dirigés par un Conseil d'Administration, présidé par un élu politique, où les enseignants seront minoritaires, qui sera chargé d'établir le projet pédagogique de l'établissement et qui confiera à un Chef d'établissement qu'il aura recruté (qui pourrait même ne pas être un personnel de l'Éducation nationale) la tâche de faire obéir les enseignants à ce CA. C'est la fin de l'école communale. Ce que confirme, à sa façon, l'Inspecteur d'Académie de Moselle quand il explique aux maires et aux enseignants, « *les 36 000 communes avec leurs 36 000 écoles c'est dépassé* ».

Depuis 3 ans le SNUDI, avec la fédération (la FNEC-FP-FO) ne cesse d'alerter les collègues, les parents des élèves et prépare les mobilisations de grande ampleur qui ne pourront manquer de se produire contre ces abominations.

Dans la dernière période, Le SN-FO-LC a pris l'initiative et c'est par son combat acharné que l'unité des personnels et de leurs syndicats s'est réalisée dans l'intersyndicale nationale qui a appelé les personnels à la grève et à manifester les 18 décembre et 8 février dernier ; grève massivement suivie.

Dans le Pas de Calais, comme dans 40 autres départements, à l'initiative du SNUDI se sont réunies des intersyndicales regroupant les syndicats non-signataires du protocole sur la direction d'école devenu le proto-

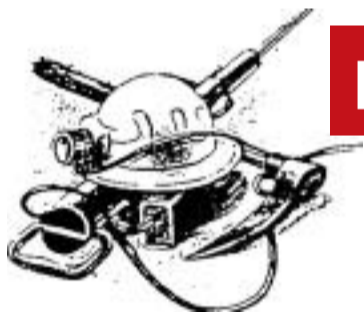
cole Ministre- UNSA, cette organisation, minoritaire dans l'éducation nationale, étant la seule à avoir signé ce protocole rejeté par l'immense majorité des directeurs d'écoles, les maîtresses et les maîtres.

Aujourd'hui, le ministre, au nom de ce protocole, considère la grève administrative des directeurs (qui poursuivent leur combat pour le retrait de ce texte qui instaure la précarité dans l'Éducation nationale par la création de milliers de postes d'EVS contrats 10 mois et fait l'aumône de 11 € d'augmentation de leur indemnité mensuelle de directeur) comme non fondée et sanctionne les grévistes par le retrait d'une journée de salaire pour n'avoir pas transmis un document.

L'intersyndicale a appelé à un rassemblement à l'Inspection académique pour exiger le retrait du protocole, pour la levée des sanctions. Aujourd'hui une pétition intersyndicale et un appel à la solidarité financière des personnels avec les grévistes circule dans le département.

Au moment où sont écrites ces lignes les personnels enseignants de l'Académie sont en grève, à l'appel de l'intersyndicale académique contre les suppressions de postes à la rentrée 2007.

N'en doutons pas, nous sommes à la veille de grandes mobilisations parce que les enseignants, les salariés, parents de nos élèves, ne peuvent laisser détruire cet outil incomparable pour l'émancipation et la démocratie qu'est l'École publique républicaine laïque.



## La Réforme du régime minier : une étape indispensable

Depuis plus de cinquante ans, le régime minier, mis en place au profit des mineurs et de leurs familles, leur dispense une protection sociale et sanitaire ainsi que les prestations vieillesse et d'invalidité.

Ce régime spécial est confronté aux effets inévitables de la récession minière.

**Plus de 55% des assurés ont plus de 70 ans ce qui demande une prise en charge spécifique.**

Le chute inéluctable du nombre de ses ressortissants non compensée par une ouverture de l'appareil de soins mettrait progressivement en péril l'existence de l'appareil de soins.

Cet appareil de soin doit être mis à la disposition de toute la population de la région du bassin minier Nord Pas-de-Calais qui connaît un grave déficit de soins et de structure d'accueil social !

C'est pourquoi Force Ouvrière avec 3 organisations syndicales a soutenu la réforme en cours, celle-ci est indispensable, à défaut le choix de l'immobilisme accélérerait son déclin, qui se traduirait par une détérioration de la prise en charge des affiliés et des suppressions d'emplois dans des bassins d'emplois déjà en difficulté.

Pleinement conscient des enjeux Force Ouvrière mobilise toute son énergie pour moderniser, réformer et améliorer les droits des ressortissants et des salariés et mettre les œuvres sanitaires et sociales au service de toute la population.

Cette réforme nécessaire engage les interlocuteurs sociaux à une négociation qui doit :

- Aboutir à un service de qualité.

- Garantir les emplois de salariés.
- Réformer les structures de gestion de l'assurance maladie par la mise en place d'une caisse unique l'assurance maladie.
- Restructurer la gestion des œuvres sanitaires et sociales travers la mise en place de 7 caisses régionales regroupant 2 à 5 organismes locaux.
- Adapter les dispositifs conventionnels et permettre l'évolution des emplois.
- Consolider l'unicité du régime par une prise en charge globale des patients et ouvrir le dispositif sanitaire et social à l'ensemble des populations environnantes
- Garantir la prise en charge à 100% du tarif de responsabilité pour les affiliés du régime minier
- Permettre des partenariats à travers la participation et la gestion des réseaux de soins coordonnés
- Simplifier la réglementation dans le respect du maintien des droits
- Engager l'Etat à travers des conventions objectifs et de gestion à accompagner la réforme par des moyens budgétaires prenant en compte les besoins nécessaires à l'adaptation des œuvres et de leur ouverture.
- Le développement du portage à partir des pharmacies pour pérenniser l'emploi.

**Seule, l'implication à tous les niveaux des salariés, est la clé de la réussite de cette réforme indispensable à la mise à disposition de toute la population du bassin minier d'un réseau de soins qui a fait ses preuves et à la pérennisation de leurs emplois.**

## Activité FOCOM télécoms

Depuis 2003, France Télécom, entreprise de droit privé, a continué activement sa politique de restructuration avec ses réorganisations, ses suppressions de sites, enchaînant au passage des mobilités presque forcées pour ses salariés. Malgré les interventions de FO, le rouleau compresseur a continué sa route. La majeure partie des activités est désormais centralisée sur la région Lilloise au détriment des villes de « moindre » importance, notamment celles du Pas de Calais.

Les sites de moins de 50 salariés, n'étant pas « viables », ont presque tous fermé les uns après les autres. Les collègues concernés ont du changer de métier, passer du technique au commercial, bref se remettre en question pour bien souvent se retrouver téléconseiller dans un centre d'appel, où la pression est permanente et grandissante, les objectifs pratiquement inatteignables, les horaires en contradiction avec une vie familiale normale, etc., etc., etc.

Un seul objectif pour FT, faire du chiffre coûte que coûte, en vendant son patrimoine et en sous traitant les activités jugées non porteuses d'Euros.

Le personnel de FT, en majorité fonctionnaire, coûte trop cher à la boîte, on a recours à des petits contrats à bas prix, des temps partiels que l'on exploite au maximum pour des salaires au minimum. Autre astuce, on incite fortement à la mobilité vers la fonction publique qui soit disant est recruteuse...

En 2005, un tournant majeur dans la représentation syndicale à France Télécom.

La mise en place des nouvelles instances représentatives du personnel a vu naître les Délégués Syndicaux, les Délégués du Personnel, les véritables CHSCT et le Comité d'Établissement avec ses différentes Commissions.

L'Équipe FOCOM, bien que « minoritaire » à FT, a participé activement à toutes ces instances et contribué au mieux-être de tous les salariés de France Télécom par la Revendication et la Négociation, et continuera à le faire pour les années à venir.

FOCOM, ensemble, plus proches, plus forts.